

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 30 (1942)

**Heft:** 617

**Artikel:** L'assistance aux mères en Suède

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264529>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de machines agricoles, et le défrichement de terrains incultes. Il est à relever que les conditions de logement de cette armée féminine ont été récemment bien améliorées.

## Les conditions de travail dans des restaurants antialcooliques à Genève

Remplissant à Genève, avec moins d'amplitude de toutefois, la place et les fonctions qui occupent à Zurich les fameux restaurants antialcooliques, les deux Tavernes sans alcool de la Madeleine et de Plainpalais sont intéressantes aussi pour nous femmes à un autre point de vue que celui de l'antialcoolisme: celui des conditions de travail féminin. En effet, nous trouvons là deux entreprises employant un personnel nombreux et qui, inspirées d'un sens social très averti, ont fait à ce personnel des conditions de travail telles que, si elles étaient en vigueur dans d'autres restaurants, la situation des sommelières serait guère changée.

D'abord, et ceci est de toute importance, les Tavernes ont dès leur début supprimé ce pourboire qui joue encore un rôle aussi important que fâcheux dans l'établissement du gain des sommelières d'autres établissements. Le pourcentage « pour le service » est prélevé par la caisse et l'employée touche un salaire fixe qui augmente suivant son temps de service. De plus, et ceci est tout particulièrement intéressant, à partir d'un certain moment, elle participe tous les trois mois à la répartition des bénéfices, ce qui accroît d'autant son gain. En outre, au compte de l'entreprise, chaque employée est assurée contre la maladie, et suivant le système paritaire (à compte à demi entre elle et les Tavernes) contre le chômage. Enfin, et d'office, le 5 % de son salaire mensuel est retenu et placé sur un carnet d'épargne: de la sorte, toute sommelière qui renonce à son emploi se trouve en possession d'un petit pécule, qui, si modeste soit-il, lui permet de se renouveler pour trouver un autre travail sans avoir à faire face à trop de grosses difficultés financières.

Quant aux heures de service, le roulement établi entre les équipes permet au personnel de prendre ses repas à heures fixes et sans hâte, ce qui n'est pas toujours le cas dans les restaurants ordinaires. L'heure de travail ne compte jamais plus de 10 heures, et la journée ne se prolonge jamais au delà de 21 h. 30. Enfin, nombrées et intelligentes sont encore les mesures d'ordre social prises, tant pour le bien-être des sommelières que pour l'emploi de leurs loisirs: or aucune d'entre elles, pas davantage que l'exclusion stricte de toute consommation d'alcool, ne semble porter tort au développement de la clientèle et à la fréquentation de ces établissements. Il est donc possible, cette expérience le prouve, d'introduire dans ce métier aussi des dispositions justes et normales pour le travail féminin: pourquoi alors d'autres établissements n'en font-ils pas autant? pourquoi leur personnel ne les réclame-t-il pas? et pourquoi enfin la clientèle, toujours responsable dans dernière analyse des modalités du travail que l'on exécute pour elle, persiste-t-elle à ignorer ce qu'en posant ses conditions elle pourrait, elle aussi, obtenir dans ce domaine?... J. GUEYBAUD.

1 D'après les renseignements fournis par un travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève par Mme Alice Lauber.



## DE-CI, DE-LA

*Un petit progrès à la Confrérie des Vignerons à Vevey.*

Un de nos fidèles lecteurs s'est fait, ces mois derniers, le défenseur des droits de la femme vigneronne à participer avec son mari ou son fils vigneron aux fêtes et réunions organisées par cette célèbre et antique Confrérie: la femme ne prend-elle pas sa due part du travail exigé par la vigne, et n'a-t-elle pas, pendant les périodes de mobilisation, remplacé les hommes pour toutes les tâches nécessaires du vignoble? Etant à la peine, elle devrait par simple justice être à l'honneur aussi. Mais les statuts de la Confrérie datant de plus d'un siècle, leur modification est nécessaire pour que les vigneronnes aient leur libre entrée aux cérémonies; et de plus des questions de locaux compliquent encore le problème, vu

## Une lettre ouverte au Conseil Fédéral

*Bon nombre de journaux quotidiens, en Suisse romande surtout, l'ont soigneusement ignorée, d'autres ne l'ont signalée à leurs lecteurs et analysée que pour la critiquer, et un beaucoup plus petit nombre, enfin, l'ont publiée ou commentée avec sympathie.*

*Si c'est dans cette troisième catégorie que nous rangeons notre journal, ce n'est pas uniquement parce que, parmi les 47 signataires à travers la Suisse, professeur d'Universités, pasteurs et prêtres, architectes et médecins, avocats et juges, figurent six noms féminins — dont celui, à titre purement personnel bien entendu, de la rédactrice du Mouvement — bien que ce soit une exception assez rare pour qu'il vaille la peine de signaler que l'on s'adresse à des femmes, perpétuelles mineures politiques, pour un manifeste de cet ordre. Mais si nous en parlons, c'est surtout parce que cette Lettre ouverte défend des principes en faveur desquels nous ne cessions ici même d'élever le voix : le respect des libertés dont la Constitution est la garantie; et qu'elle signale des dangers dont nous nous sommes bien souvent fait l'écho : l'accoutumance, par la force des choses, à toutes les restrictions apportées à ces libertés, et au risque qu'elles courent, étant ainsi grignotées de tous côtés sans que l'on s'en aperçoive suffisamment, de se trouver tout à coup sérieusement minées et sur le point de s'effondrer.*

*Quatre points sont essentiellement mis en lumière : l'extension à des objets qui échappent évidemment à ses compétences de ce régime des pleins pouvoirs, nécessité par les circonstances spéciales que nous vivons, mais valable seulement pour la durée de la guerre, ainsi que l'abus de la clause d'urgence, en usurpation des pouvoirs constitutionnellement réservés au peuple où à ses représentants : en*



## JOURNÉE DE L'ARMÉE

au profit du **DON NATIONAL**

**30 et 31 mai 1942**

*Ne manquez pas d'acheter ces jours-là et de faire acheter autour de vous l'insigne, œuvre des sculpteurs sur bois de Brienz, qui est vendu au profit du Don National.*

la nécessité d'émigrer dans une salle plus vaste si la participation masculine est doublée d'une participation féminine, difficulté qui, avouons-le, ne nous paraît pas insurmontable...

Cependant, nous écrit notre informateur, « *frère* » lui-même, un progrès vient d'être réalisé, en ce sens que si les vigneronnes n'ont pas encore été admises à la dernière cérémonie triennale avec les vigneronnes, invités et journalistes, non seulement un substantiel goûter leur a été offert, mais encore deux personnalités ont tenté à y faire acte de présence : « l'abbé-président » de la Confrérie, M. S. Géta, et le général Guisan en personne! Celui-ci a tenu à saluer les femmes vigneronnes, compagnes de tous les jours et remplaçantes indispensables, et a exprimé l'espérance que

pleine satisfaction pourra être donnée à une aussi juste revendication.

Bravo et merci, mon général!

**Les prix féminins de la Fondation Schiller suisse.**

Nous relevons parmi les dotations récemment décidées de cette Fondation les noms suivants de femmes auteurs de notre pays :

*Don d'honneur : Mme Lavater-Sloman (Winterthour).*

*Prix : Mmes Ruth Waldstetter (Bâle), Ruth Blumer (Wichingen) pour son roman *Blauer Himmel, Grüne Erde*, dont nous avons parlé récemment ici même, et Alice Rivas (Lausanne) pour ses *Nuages dans la main*.*

Nos meilleures félicitations à toutes.

## Un corps d'armée féminin aux Etats-Unis

Le Sénat américain a voté le 12 mai un projet de loi portant création d'un corps d'armée féminin. Six mille femmes servent actuellement dans les centres de la défense passive seront enrôlées dans le nouveau corps qui sera directement contrôlé par l'armée. Toutes les volontaires seront susceptibles de servir outremer. On tend à porter les effectifs du nouveau corps à 150.000 femmes.

## L'assistance aux mères en Suède

Depuis 1937, la Suède possède une loi faisant bénéficier les femmes qui, à l'occasion d'une grossesse ou d'un accouchement, ont manifestement besoin d'aide, d'une assistance aux frais de l'Etat. Cette assistance est octroyée sous la forme jugée la plus opportune, compte tenu des circonstances, en une ou plusieurs fois, mais pour un montant global maximum de 300 couronnes (la couronne suédoise vaut un peu plus que le franc suisse). Cas échéant, il se peut aussi qu'une partie, ou même la totalité de cette somme soit octroyée sous la forme d'un prêt sans intérêt.

Seules des ressortissantes suédoises inscrites dans les registres de la population peuvent jouir de cette assistance, mais la loi, édictée encore dans les temps heureux des relations internationales normales, prévoyait la possibilité de traités établissant la réciprocité à cet égard avec d'autres Etats, ce qui aurait alors permis à des étrangères domiciliées en Suède de bénéficier des dispositions de cette loi. Sont exclues de cette assistance les femmes internées dans des établissements pénitentiaires ou des maisons de relèvement, ou des asiles pour aliénés, épileptiques ou malades chroniques, ainsi que les femmes se courroux de façon permanente par l'assistance publique.

les enfants souffrent de la faim. Un journal illustré de chez nous a justement publié quatre images saisissantes sur la même page: ici des mères finlandaises cherchent avec leurs enfants un abri dans une grotte contre les bombes; là une jeune mère chinoise, dont la figure n'exprime que l'effroi et l'horreur, serre deux petits enfants contre son sein, son troisième enfant gigant écrasé à ses pieds; à côté, une mère birmane hurle de désespoir devant son enfant tué par une explosion de grenades japonaises; plus bas, les femmes de trois générations, grand-mère, mère et fille contemplent silencieusement des ruines... Et nous pourrions continuer cette énumération, évoquer des mères désespérées de Russie, de Belgique, de France, de Grèce... ou encore des mères de Pologne, dont les enfants adolescents, ont été envoyés dans de lointaines régions pour s'y courber sous un travail trop pénible pour eux; ou encore d'autres mères, qui peignent dix ou douze heures par jour dans des usines de munition pour gagner de quoi nourrir leurs enfants... Non, la « Journée des mères », actuellement en cours, ne doit être qu'une manifestation de honte et de douleur. Car ne nous y laissons pas tromper: nous assistons à la trahison sous mille formes différentes de l'idée de maternité dans le monde.

Serait-il permis, à une femme, mère de famille, au nom de beaucoup, de donner son avis sur les questions ci-dessus? Il semble en effet que jusqu'à maintenant, ce sont les hommes en particulier qui parlent le plus de la famille, de sa rénovation, etc. et qu'il serait bon aussi d'entendre un peu l'avis des femmes à ce sujet.

En ce qui concerne la pétition des syndicats évangéliques tendant à faire servir l'argent des caisses de compensations à des allocations familiales, nous estimons qu'elle est absolument déplacée puisqu'un grand nombre de syndicats, groupements et particuliers ont déjà proposé ou adhéré avec infiniment de raison au projet de l'assurance-vieillesse, ce qui est autrement plus urgent. Il faut commencer par une chose et ne pas « mettre les bâtons dans les roues » sitôt que quelque chose de bien est proposé et les syndicats évangéliques auraient dû le comprendre. Si une aide à la famille serait parfois nécessaire (n'oublions pas de dire qu'il est déjà beaucoup fait), ce n'est tout de même pas des sommes telles que celles des caisses de compensation qu'on va y consacrer! Ou alors qu'arriverait-il? Nombre de gens, de couples insouciants mettraient au monde le plus d'enfants possible, afin de toucher le plus possible. De la façon dont les enfants seraient élevés, ce serait leur dernier souci pourvu qu'ils aient la quantité (souvenez-vous en France du prix Cognac).

Qu'on parle de remettre en honneur la famille, l'esprit de famille, la vie de famille, c'est bien, c'est très bien, mais de grâce, que l'on n'ait pas l'air de nous considérer comme étant uniquement sur terre pour avoir des enfants! Nous ne sommes pas dans un pays totalitaire où il faille, presque sur commande, doubler ou tripler une armée. Ici,



## Glané dans la presse...

### Autour de la „Journée des Mères“

Sur ce sujet, déjà touché dans notre précédent numéro par une correspondante du Petit Courrier notre collègue, Emmi Bloch (Zurich), rédactrice du Schw. Frauenblatt, vient d'écrire un article aussi juste que courageux, dont nous traduisons le passage suivant :

...Ce ne sont pas les mères qui ont inventé cette « Journée ». Celle-ci est née bien davantage de la propagande des Associations de fleuristes et de pâtissiers, et on peut dire que, comme institution permanente, elle est superflue.

Certes, elle peut donner lieu à de jolies petites manifestations familiales: mais les jours de naissance, les anniversaires et les fêtes ordinaires en offrent tout aussi bien l'occasion. Certes, nous sommes d'accord de mettre à profit tout sourire, toute heure de gaîté, toute relation cordiale d'être humain à être humain; mais cette année, la fête des mères aurait dû prendre une autre forme: songer aux mères dont le foyer est détruit, dont les fils sont tombés au front, dont

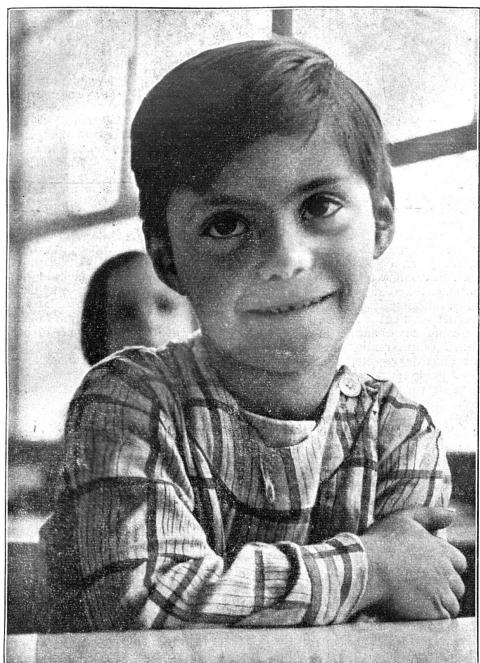
nos enfants souffrent de la faim. Un journal illustré de chez nous a justement publié quatre images saisissantes sur la même page: ici des mères finlandaises cherchent avec leurs enfants un abri dans une grotte contre les bombes; là une jeune mère chinoise, dont la figure n'exprime que l'effroi et l'horreur, serre deux petits enfants contre son sein, son troisième enfant gigant écrasé à ses pieds; à côté, une mère birmane hurle de désespoir devant son enfant tué par une explosion de grenades japonaises; plus bas, les femmes de trois générations, grand-mère, mère et fille contemplent silencieusement des ruines... Et nous pourrions continuer cette énumération, évoquer des mères désespérées de Russie, de Belgique, de France, de Grèce... ou encore des mères de Pologne, dont les enfants adolescents, ont été envoyés dans de lointaines régions pour s'y courber sous un travail trop pénible pour eux; ou encore d'autres mères, qui peignent dix ou douze heures par jour dans des usines de munition pour gagner de quoi nourrir leurs enfants... Non, la « Journée des mères », actuellement en cours, ne doit être qu'une manifestation de honte et de douleur. Car ne nous y laissons pas tromper: nous assistons à la trahison sous mille formes différentes de l'idée de maternité dans le monde.

E. GD.

Beaucoup de nos jeunes ne demandent pas mieux que de se marier, de fonder un foyer, mais ce n'est pas de prêt au mariage dont il ont besoin, c'est d'avoir du travail assuré, de pouvoir gagner eux-mêmes honnêtement leur vie; ayant l'occasion d'approcher beaucoup de jeunes, de les entendre, j'ai pu remarquer qu'ils n'étaient pas, pour la plupart, contre la famille, mais si disaient avec raison: « Avoir beaucoup d'enfants quand on voit soi-même combien c'est difficile de trouver le travail qui nous fera vivre, ah! non, nous voulons pas faire des malheurs ».

La première chose à faire, c'est donc de chercher toujours davantage de nouvelles occasions de travail, c'est d'instituer l'assurance-vieillesse obligatoire qui permettra à beaucoup de se reposer, même très modestement, et fera de la place pour faire vivre de jeunes et nouvelles familles.

Oui, parlons de la famille, remettions-la en honneur, qu'elle soit « fondée sur le roc » comme dit l'Ecriture, c'est le lieu le plus doux et le plus sûr dans les bons comme dans les mauvais jours, mais n'en faisons plus une question de nombre d'enfants! Voilà ce que beaucoup de femmes pensent!



Cliché U. I. S. E.

## La grande pitié des enfants d'Europe

La magnifique activité de la nouvelle section de la Croix-Rouge suisse, le Secours aux Enfants, qui, reprenant le travail de l'ancien Cartel suisse de Secours aux enfants, fera chaque trimestre venir chez nous au cours de cette année environ 10,000 enfants de France et de Belgique surtout ; l'élan de notre population qui ouvre son cœur à toutes ces malheureuses victimes innocentes de la plus affreuse des guerres... ont créé une grande vague de pitié agissante à travers tout le pays. Mais voici que d'autres enfants encore, dans d'autres régions trop lointaines pour que l'on puisse songer à leur faire franchir tant de frontières

et rouler sur tant de kilomètres, font aussi appeler à notre pitié par l'intermédiaire de l'Union Internationale de Secours aux Enfants : détachons des derniers rapports publiés par celle-ci quelques renseignements, qui montrent à quel point, et sans relâche en rien notre effort pour les uns, un nouvel effort pour d'autres est aussi nécessaire. Voici d'abord les petits Finlandais. Le Dr. R. Hercod, directeur du Bureau international contre l'alcoolisme, à Lausanne, et dont on connaît les relations étroites tant d'années durant avec ce pays si développé au point de vue social et anti-alcoolique, a fait pour le compte de l'U. I. S. E. à la fin de cet hiver un voyage d'enquêtes en Finlande. Les récits qu'il a rapportés sont navrants.

... Selon le prof. Ylppö, écrit-il, le grand spécialiste finnois des maladies des enfants, la moitié des enfants dans les villes sont sous-alimentés. D'après le Dr. Savonen, secrétaire de la Ligue finnoise contre la tuberculose, les formes infantiles de tuberculose sont en nette recrudescence et, de mois en mois, la situation empire, à mesure que la résistance de l'organisme diminue.

Si, au moins, on disposait, pour les enfants particulièrement délicats ou malades, de reconstituant, produits Nestlé et autres. Mais où trouver les devises étrangères pour les acheter ? On manque de certains médicaments précieux ; on m'a cité à plusieurs reprises le *Larasan*, fabriqué en Suisse, très efficace contre la diarrhée infantile. On ne peut s'en procurer et, par suite, beaucoup d'enfants mourront.

J'ai visité le grand hôpital pour enfants, dirigé par le Dr. Rantaalo ; me conduisant de salle en salle, se penchant au chevet des petits malades, le docteur m'expliquait leur cas. Comme un refrain sinistre, revenant à tout instant ces mots : « Avec des remèdes spéciaux, des reconstituant, on pourra sauver ce petit ; nous ne les avons pas, il est donc condamné ».

Le savon aussi manque (125 gr. pour trois mois) ce qui fait qu'en Finlande, pays de sage hygiène où, même à la campagne, on se savonne chaque semaine à grande eau dans la *sauna* (maison de bain familiale), on doit négliger ces soins ; les tout petits particulièrement en souffrent.

... J'ai rapporté quelques photographies d'enfants prises en Carélie orientale. A la vue de ces pauvres squelettes humains, de vieux médecins, endurcis à toutes les souffrances, ont été épouvantés, ils n'avaient jamais rien vu de pareil.

Je n'ai parlé que de la disette de denrées alimentaires ; les étoffes de laine et de coton manquent aussi, dans un pays au climat rigoureux. Les tout petits en souffrent particulièrement. J'avais entendu parler des layettes de papier qui accueillent les bébés à leur entrée dans ce monde de misère. Je n'y croyais pas, mais, visitant la crèche pour enfants de Viborg, on m'a remis la layette officielle, en quelque sorte, puisque l'Etat la remet gratuitement aux familles peu fortunées. Au lieu des brassières de laine bien douce que les mères de chez nous tricotent avec tant d'amour, du papier, seulement du papier. N'est-ce pas abominable ?

Certes, les pays voisins de la Finlande ont déjà accompli et accomplissent encore un gros effort pour les petits. La Suède notamment a déjà hospitalisé des milliers d'enfants finnois, de même que des invalides de guerre, et s'apprête encore à accueillir dans ses hôpitaux des enfants malades. Mais elle s'occupe aussi de ses autres malheureux petits voisins, les enfants norvégiens, elle hospitalise des enfants belges et français, vient d'envoyer un bateau de vivres en Grèce. Le Danemark a, de son côté, hospitalisé déjà environ 1250 enfants finnois. Mais comme on comprend l'impression du Dr. Hercod à son retour en Suisse :

Depuis que je suis rentré de Finlande et que j'ai vu tant de misère, je me sens gêné en regardant, dans nos villes, nos magasins d'alimentation abondamment approvisionnés, les merceries et magasins d'articles pour bébés qui exposent de si ravissants objets et je pense à la layette de papier rapportée de Viborg. Lorsque je vois passer un chien de luxe revêtu d'un manteau bien douillet j'ai vraiment honte de notre prospérité.

De Hongrie, Mme Rose Vajkai envoie des détails intéressants sur les enfants polonais réfugiés dans ce pays depuis le tragique mois de septembre 1939, et dont l'entretien et la surveillance posent des problèmes constants aux organismes de protection de l'enfance. A force d'ingéniosité et d'activité, Mme Vajkai est parvenue à créer un « Camp de jeunesse » qui abrite près de 300 enfants d'âge scolaire, provenant de camps réfugiés tant militaires que civils ou encore qui se trouvent seuls en Hongrie, séparés de leurs parents par la tourmente qui a balayé leur pays. Un internat pour jeunes filles, et un autre pour garçons ont été créés dans une atmosphère familiale, un enseignement régulier a pu être organisé pour ceux qui sont en âge de suivre l'école primaire, et l'on assuré aux autres de l'occupation dans divers ateliers sous la surveillance de professeurs expérimentés, luttant ainsi contre l'oisiveté dont les conséquences sont toujours déplorables.

Mais le dépassement n'en reste pas moins grand, malgré l'enseignement du hongrois qui permet d'établir le contact avec les enfants du pays ; et quelques-uns de ces enfants ont trop souffert, matériellement et moralement, de leur fuite de Pologne sous les bombes pour que les effets ne s'en fassent pas sentir encore maintenant (maladies, neuroasthénie, crises de démence ménée, ou encore habitudes de vagabondage). Le « froid infernal » de l'hiver dernier a aussi terriblement compliqué les choses, et l'on comprend le cri d'angoisse que lance Mme Vajkai en voyant diminuer ses ressources, et notamment les « parrains et marraines » de ces enfants, sollicités d'autre part de porter ailleurs leur concours. Il est vrai que la misère et la détresse sont si effroyables partout que l'on ne sait vraiment auprès de qui courir pour parer au plus pressé ! mais on ne peut pas non plus oublier complètement le sort des toutes premières victimes de cette monstrueuse guerre qui furent les enfants polonais en fuite...

M. F.

S'adresser pour tout renseignement supplémentaire, marrainages, dons, etc., à l'Union Internationale de Secours aux Enfants, 15, rue Lévier, Genève, Compte de chèques postaux N° I. 6468.

blique. Cette assistance ne peut pas porter sur une période de temps postérieure de plus de six mois aux couches.

L'application de la loi relève de Comités spéciaux de trois membres créés dans chaque circonscription ou, suivant l'organisation administrative, dans chaque ville, Comités qui relèvent du Conseil de protection de l'enfance. Enfin, signalons que le texte de la loi ne fait aucune différence entre les mères mariées et non mariées, faisant ainsi preuve de cette largueur d'esprit et de ce sentiment d'humanité caractéristique tout spécialement en ce domaine des pays du Nord.

## Un vote féministe au Sénat américain

Une dépêche d'agence ayant annoncé par la presse et la Radio le vote approbatif de la Commission juridique du Sénat américain sur « les droits égaux pour les deux sexes », l'on a interprété ceci dans certains milieux comme un succès retentissant et nouveau ! sans bien réaliser que les femmes aux Etats-Unis possédaient depuis plus de vingt ans le droit de vote, ainsi que de nombreux autres qui en découlent naturellement, il ne pouvait y avoir là de décision très sensationnelle !

Il nous paraît plutôt, après examen de la

question, qu'il s'agit du traité de Montevideo signé en 1933 déjà par quelques Etats sud-américains, et tendant à l'introduction d'une Convention internationale sur l'égalité des droits entre hommes et femmes : celles de nos lectrices qui nous font l'amitié de nous suivre depuis quelque temps n'ont sans doute pas oublie comment l'effort avait été fait pour porter ce traité devant la S. d. N., et comment, après de longues discussions, avait été décidée cette étude du statut de la femme dont nous avons si souvent parlé ici, à titre de première étape sur le chemin encore incertain d'une Convention internationale pour l'égalité des droits féminins et masculins. Toute cette étude est naturellement maintenant en sommeil depuis

trois ans ; mais d'autre part il semblerait que ce traité de Montevideo se réveille, puisque c'est bien probablement à son sujet que la Commission juridique du Sénat américain a voté la décision que nous mentionnons plus haut.

## Les Expositions

« Ne forcons point notre talent », a dit le poète. Adéaïde Verneuil-de Marval (Rivaz) a compris le conseil et, c'est avec raison qu'elle s'en tient à la *tempéra*, qui convient à ses qualités propres, à sa spontanéité et à son esprit présomptueux. C'est

confortable. Que tout cela semble vieux et périmé ! Le fer à repasser moderne a la forme d'un rouleau, couvrant une surface plus vaste, glissant sans effort sur l'étoffe. Un autre système est le fer à repasser transparent, en cristal spécial, munie d'une petite lampe électrique à l'intérieur, qui permet, grâce à un réflecteur, de découvrir les moindres plis. Une troisième méthode est la table à repasser : ce n'est pas le fer qui est chauffé, mais une plaque de métal recouvrant la table.

Une ménagère de Vienne, la ville traditionnelle des bonnes pâtisseries, s'est fait breveter un rouleau à pâte muni d'un réservoir à farine. Par le mouvement de va-et-vient, la farine se répand sur la pâte avec régularité, ce qui signifie une économie de temps. Une autre Viennoise a inventé une bouilloire à double fond, dont l'un est une cuve pour qu'il suffit de relever pour séparer le bouillon de la viande et des légumes.

Le peigne-brosse est une combinaison américaine. C'est un peigne de poche auquel s'adapte une brosse, de telle sorte que l'on peut utiliser ce double instrument pour se friser. Ce n'est pas directement sensationnel, et une innovation qui nous vient également d'outre-océan lui est certainement supérieure : le plateau que l'on ne peut laisser tomber. Ce *foot-proof*, comme on l'appelle en Amérique, est une assurance contre la maladresse. Le plateau en question est muni d'anses ayant exactement la forme de la main creuse et de cavités pour les pouces. La servante la plus maladroite ne réussira pas à laisser glisser par terre un plateau de ce genre.

Une machine à coudre rompt avec la forme qui lui a été donnée depuis son invention et ressemble à un pistolet. On tient l'appareil par la

## Les S.C.F. et l'école de soldat

Sur cette question, beaucoup discutée dans les meilleurs féminins touchant à l'armée, et qui a son importance pour la situation nouvelle ainsi faite à la femme, nous trouvons dans le S.C.F., organe officiel de nos « complémentaires », un article judicieux dû à la plume de l'une d'elles qui, et sous sa propre responsabilité, nous paraît poser le problème sur son véritable terrain.

Si nous osions aborder cette question ouverte, au risque de faire injure à l'étiquette, c'est que de sa solution dépend pour une part l'avenir du Service Complémentaire Féminin. Il n'appartient certes pas au soldat de discuter de l'opportunité du drill. Le pays a confiance en ses chefs : ce sont eux qui commandent et le soldat, à tous grades, obéit. Or, si la femme en uniforme, incorporée à l'armée est à juste titre considérée comme soldat, il n'en est pas moins vrai que, de par sa nature même, elle ne peut, ni ne doit être traitée comme un « homme de troupe ». Aussi nos chefs ont-ils dès le début souligné la différence qui sépare notre Service Complémentaire Féminin des armes combatives. De là, qu'on le veuille ou non, découle cette distinction que nous nous permettons de relever entre le « soldat » et « l'homme de troupe ». D'aucuns trouveront cette distinction subtile ; d'autres, non militaire, et peut-être même offensante pour nous, femmes. Quoi qu'il en soit personne ne contestera que pour n'avoir pas été clairement définie, elle conduit à des situations quelquefois malheureuses, souvent gênantes, et parfois comiques. Combien de fois ai-je vu des officiers se lever devant une SC avec le sentiment de mal faire, ou rester assis avec l'impression de commettre une impolitesse ! Combien de fois avons-nous croisé le regard in-

quiet d'un officier ne sachant à quoi s'attendre : la salutera-ton ou le gratifiera-ton d'un sourire ?

... Si je n'ai esquissé que ces aspects de la question, c'est que je trouve inutile de m'y appesantir. Tous ceux qui connaissent la situation trop souvent mal définie de nos SC dans la troupe savent combien d'inutiles complications peuvent en résulter.

Mais ne serait-il pas plus souhaitable de régler notre attitude sur cette simplicité aisée, faite de correction et de dignité qui est la caractéristique des Lottas finlandaises ? Elles ont évidemment leur secret : il réside dans 20 ans d'efforts patients et une tradition qui s'est forgée, elle aussi, dans des difficultés petites et grandes. Mais ne serait-ce pas un bon début dans cette voie que de créer de bas en haut de l'échelle un état d'esprit tel que la SCF puisse se dire à peu près ceci : « ... Je suis la collaboratrice des hommes — officiers et soldats. Je dois entrer dans le cadre de l'armée, m'adapter à leur mentalité militaire, être consciente, précise et aimable. Si les circonstances l'exigent, je devrais faire preuve de courage. Mais surtout, ne jamais « m'en croire », et rester naturelle, rester femme. Un signe de tête, une attitude respectueuse, un regard clair et droit écartonneront les équivoques, la gêne et créeront la confiance ».

Quant aux hommes, ils pourraient alors penser ceci : « Elle fait bien son boulot et on peut compter sur elle. C'est très bien qu'elle ne joue pas au soldat et qu'elle est si naturelle. Mais elle est au service, et si je la salue le premier parce que c'est une femme, je la salue militairement parce qu'elle est des nôtres. Je tâcherai de lui faciliter son service, en m'abstenant de lui

faire la cour, même si j'en ai envie. Au fond, c'est une brave jeune fille et une bonne collaboratrice ».

Il me semble qu'il n'est pas utopique de souhaiter arriver à ce stade-là, moins peut-être que vouloir discipliner les femmes par les mouvements-réflexes de l'école de soldat dans un cours de quelques jours. Mais qu'on ne se trompe pas, le peu d'école de soldat que nous avons aux cours d'introduction est indispensable. C'est le seul moyen de faire comprendre aux SCF l'état d'esprit militaire et les éléments de la discipline. Or rien n'est plus grotesque que l'école de soldat mal faite. Aussi, puisque ces quelques heures d'exercice ne peuvent servir que de démonstration, mieux vaut ne pas exiger des SCF l'application de cet enseignement trop rudimentaire, (exception faite de la marche en formation nécessaire dans les déplacements par groupe). Elles sauront parfaitement garder l'attitude respectueuse et digne exigée par le service.

Ainsi, en clarifiant la situation, on aura trouvé une formule simple et naturelle pour le développement ultérieur des Services Complémentaires Féminins.

## Inventions pour les ménagères

La Solidarité (Neuchâtel) nous en apporte toute une liste, qui, en ces temps de restrictions et de difficultés ménagères, seront doublément appréciées :

... J'ai encore connu le fer à repasser qu'il fallait chauffer en le posant sur un fourneau quadrangulaire, engloutissant une énorme quantité de coke ; il fut suivi par le fer à gaz, assez encombrant, et le successeur de ce dernier a été l'élegant fer électrique, *summum*, semblait-il, du